

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Lydia CHEVALIER, 1^{ère} adjointe, puis de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 23 juin 2022

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Natacha EUSEBE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, Monsieur Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne pouvoir à Mme CHEVALIER

Mme FAUQUEUR donne pouvoir à M. ROLLET

M. GOURY donne pouvoir à M. LANTERI

Mme CARON donne pouvoir à Mme FOURSANE

Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours

M. BOUJDAG a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h30

Mme COUCHOT a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h45

Madame Régine WATERLOT est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20220629-1-3-06-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.3/06/2022

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, et L.2121-14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU la délibération n° 1.1/06/2022 du 29 juin 2022 relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville,

VU la délibération n° 1.2/06/2022 du 29 juin 2022 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la ville,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif l'exercice 2021 du budget principal de la ville,

CONSIDERANT le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 6 463 141,38 € qui se compose du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de 1 776 261,60 € et de la reprise du résultat antérieur de 4 686 879,78 €,

CONSIDERANT le résultat cumulé excédentaire de la section d'investissement de 180 071,36 € qui se compose du résultat d'investissement de l'exercice 2021 de -293 130,74 € et de la reprise du résultat antérieur de 473 202,10 €,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE A LA MAJORITE

(27 pour / 6 contre : Mesdames Disant, José et Messieurs Boujdag, Boultame, Le Cunff, Migale)

ARTICLE 1 : D'AFFECTER L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT de 180 071,36 € en section d'investissement, au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », en recettes,

ARTICLE 2 : D’AFFECTER UNE PARTIE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, à hauteur de 4 872 241,89 € en section de fonctionnement, au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », en recettes,

ARTICLE 3 : D’AFFECTER L’AUTRE PARTIE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, à hauteur de 1 590 899,49 € en section d’investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », en recettes.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l’exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**



Date exécutoire : 07 JUIL. 2022
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 07 JUIL 2022
.....

La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l’Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.